



Garantie pièces, main d'œuvre et déplacement ?

Par **Viking 76**, le **09/09/2022** à **15:18**

Bonjour Madame, Monsieur,

J'ai fait installer une filtration à sel sur ma piscine le 22/09/2021 (matériel neuf).

Un technicien est passé pour la remise en route au printemps (étalonnage des sondes etc...) le 28/05/2022.

Le 5/09 dernier, une anomalie survient sur une des sondes nécessitant le passage d'un technicien pour de nouveau un étalonnage d'une sonde pourtant déjà effectuée le 28/05!!!

Je viens de recevoir une facture pour le passage du technicien d'où mon étonnement.

La main d'œuvre, le déplacement et les produits qui ont été nécessaires pour faire "revenir l'eau à des valeurs normales doit-il être en garantie ?.

Après appel téléphonique à la société, celle-ci maintenant veut juste que je règle les produits qui ont été nécessaires pour faire revenir l'eau à des valeurs normales.

D'où ma question : est ce que TOUT doit être pris en garantie ou pas sachant que si la sonde n'avait pas eu un souci aucun produits n'auraient été nécessaire.

Merci d'avance pour votre réponse et à bientôt.

Bien cordialement

Par **Visiteur**, le **09/09/2022** à **15:29**

Bonjour,

Il faut relire votre contrat et les clauses de la garantie.

Si le dérèglement est dû à un manque d'entretien de votre part, ceci ne peut être couvert par la garantie, sauf geste commercial;

Par **Viking 76**, le **09/09/2022** à **15:50**

Merci pour votre réponse rapide.

Non non pas de manque d'entretien de ma part...

Anomalie de la sonde d'après le technicien ayant provoqué le dérèglement du système !!!

Par **miyako**, le **11/09/2022** à **16:08**

Bonjour,

[quote]

Après appel téléphonique à la société, celle-ci maintenant veut juste que je règle les produits qui ont été nécessaires pour faire revenir l'eau à des valeurs normales.

[/quote]

Si il s'agit de produits d'entretien cela m'étonnerait que ce soit dans la garantie .

cordialement